

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire

3 mars 2026, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Arsenault, Marie
Audette, Marie
Ayihounton, Mahouna Gael
Précieux
Bastien, Josée
Beaulieu, Marie-Claude
Bergeron, Cathia
Bernier, Carmen
Bhiry, Najat
Boudreau, Stéphane
Boudreault, Nathalie
Bourgoin, Sylvain-Georges
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
Chandad, Fatiha
Charette, Louise
D'Amours, Sophie
Darveau, André
Desputeau, Francis
Douville, Frédéric

Doyon, Maurice
Duchesneau-Turgeon, Coralie
Faucher, Alain
Fleury, Pascale
Gauvin, Jean-François
Gélinas, Nancy
Gélineau, François
Gomez-Perez, Muriel
Guérette, Yves
Jackson, Philip
Jeanrie, Chantale
Kablan, Serge A.
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Lampron, Louis-Philippe
Lapointe, Line
Larose, Nathalie
Lefebvre, Nadège
Lépinay, Frédéric
Martel, Éric

Méthot, Julie
Méthot, Pierre-Olivier
Mpey, Giresse Ilimi
Pastinelli, Madeleine
Perron, Guillaume
Pilote, Annie
Pons, Frank
Rainville, Simon
Renaud, Jacques
Richard, Darren Edward
Rodrigue, Marie-Josée
Roy, Denis
Saucier, Linda
Schneider, Cyril
Stylios, Alexandre
Tchotourian, Ivan
Tremblay, Yves
Viau, Alain A.
Viau-Guay, Anabelle

Personnes absentes :

Fougères, André
Goulet, Vincent
Grenier, Jean-Noël
Martin, Hélène
Mbourou Azizah, Ginette
Morin, Jean-François
Paquin, Jonathan

Raymond, André
Roberge, Jacynthe
Roche, Stéphane
Savadogo, Cherif Fayssal Fabrice
Senécal, Caroline
Sirois, Pauline
Tounkara, Salimatou-Ismael

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 3 mars 2026 ouverte à 8 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

Des membres demandent de sortir les points suivants de l'ordre du jour de consentement pour des questions :

- « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 »;
- « Bureau de la qualité des programmes : rapport 2024-2025 »;
- « Programmes contingentés et programmes à capacité d'accueil limitée : état des inscriptions pour l'année 2025-2026 : Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes »

Ces points seront traités à la fin de l'ordre du jour courant.

Frédéric Douville propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2026-35

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2026.

La proposition CU-2026-35 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 2 abstentions).

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2025

Linda Saucier propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2026-36

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2025 avec la demande de rectification au point 16.2.

La proposition CU-2026-36 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 2 abstentions).

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

Pierre-Olivier Méthot propose, Marie Arsenault appuie,

CU-2026-37

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 avec la demande de rectification au point 9.2.

La proposition CU-2026-37 **est adoptée** à la majorité des voix (45 pour, 1 abstention).

5. Communications de la présidente (DA-2026-108)

Renouvellement et fin de mandat au Conseil universitaire

La présidente du Conseil souligne le renouvellement de mandat de :

- Ivan Tchotourian, directeur de l'Institut d'éthique appliquée (IDÉA).

La fin du premier mandat renouvelable de :

- André Fougères, vice-président chef exécutif de la technologie à l'INO.

Les séances du Conseil universitaire

La présidente du Conseil souligne l'importance d'adopter un comportement respectueux et de maintenir un climat sain ainsi qu'un décorum favorable à des délibérations de qualité au sein du Conseil universitaire. Elle rappelle que des échanges ordonnés, fondés sur des arguments et menés dans un esprit d'écoute mutuelle,

contribuent à la légitimité et à la clarté des décisions touchant la vie académique. Elle indique également que l'université, en tant qu'institution, se doit d'adopter des pratiques exemplaires afin de préserver sa réputation et de soutenir un fonctionnement démocratique et collégial.

La présidente rappelle qu'un cadre minimal de règles de fonctionnement est nécessaire, compte tenu du nombre de membres siégeant au Conseil, notamment en matière de temps de parole équitable entre les membres et d'absence d'interruptions.

Elle souligne que la protection de la qualité du débat et du bien-être des personnes présentes constitue une responsabilité collective. Considérant que les membres participent dans un esprit de bonne foi, elle invite toutes les personnes à contribuer activement au maintien d'un espace de discussion constructif.

La présidente remercie le Comité de gouvernance pour son appui et rappelle que celui-ci a souligné, dans le cadre de ses rencontres, l'importance d'un cadre clair en matière de conduite et l'application d'une politique de tolérance zéro envers les comportements inappropriés. Elle mentionne que certaines mesures pourraient être appliquées en cas de débordements, pouvant aller d'un simple avertissement jusqu'à un retrait de la salle.

Elle réaffirme enfin l'objectif commun de préserver un climat de délibération respectueux, collaboratif et conforme aux responsabilités du Conseil universitaire.

Le contexte financier de l'Université

La présidente explique que l'Université Laval traverse une période d'incertitude budgétaire sans précédent. Le gouvernement provincial n'a annoncé aucune bonification du financement par rapport à l'exercice précédent, ce qui complique de manière significative l'élaboration du budget. Les équipes des finances ont donc rencontré l'ensemble des facultés et des services afin d'évaluer précisément leur situation financière et de dresser un portrait fidèle de la santé financière de l'institution, un exercice mené de façon intensive au cours de l'année.

Dans ce contexte, l'université doit réduire ses dépenses structurelles, les compressions effectuées l'an dernier n'ayant pas été compensées par une augmentation du soutien gouvernemental. Elle doit également ajuster ses dépenses afin d'éviter un déficit à moyen terme, une situation qui serait difficile à corriger par la suite. Malgré ces contraintes, certaines opportunités demeurent présentes : le gouvernement fédéral propose actuellement des financements importants et les transformations liées à l'intelligence artificielle (IA) obligent l'université à revoir ses programmes, ce qui crée des occasions d'innovation et peut attirer de nouveaux fonds.

L'objectif global de l'institution est donc de bâtir une structure financière plus résiliente, à la fois solide et capable de soutenir son développement futur. Cela implique une gestion rigoureuse, mais proactive, incluant une pression constante exercée sur le gouvernement pour assurer une amélioration du financement des universités et défendre les besoins de l'Université Laval.

6. Questions des membres

Les questions des membres portent sur :

- Les inquiétudes de la communauté étudiante concernant les possibles réductions en matière de santé mentale prévue pour l'automne 2026, ce qui pourrait entraîner la perte de ressources essentielles fournissant des services de première ligne pour le bien-être et la réussite de la population étudiante (quatre ressources au Centre d'aide aux étudiants, une ressource au Bureau du respect de la personne, ainsi que certaines personnes intervenantes de proximité dans les pavillons). Une demande d'engagement est adressée à l'administration concernant le renouvellement des enveloppes gouvernementales du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME) et du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES);
- Le maintien de l'incertitude entourant les postes des personnes intervenantes de proximité comporte un risque réel de perdre ces ressources. Il est donc essentiel de les informer de façon transparente quant aux priorités établies, à la réception des règles budgétaires 2026-2027 ainsi qu'aux indications plus détaillées concernant les budgets à venir;

- Les avantages et inconvénients liés à l'atteinte de l'équilibre budgétaire par rapport à la gestion d'un déficit;
- Le coût des licences Microsoft et la suggestion d'une éventuelle transition vers une plus grande autonomie numérique, notamment en explorant la possibilité de mobiliser le département de génie informatique pour développer une solution innovante dans un contexte de choix budgétaires difficiles. Il est également question de la sélection des licences en fonction des exigences de cybersécurité ainsi que sur les enjeux liés à l'hébergement transitoire des données;
- Le moment de transmission du projet de budget aux membres du CU;
- L'usage du huis clos pour traiter le budget, la tenue d'une rencontre à huis clos précédant sa présentation, ainsi que la manière dont cette pratique est appliquée dans le cadre des discussions budgétaires;
- La perception du discours de la présidente tenu en début de séance au sujet du décorum, les préoccupations quant à ses répercussions sur le fonctionnement délibératif de l'instance et les inquiétudes liées aux sanctions qui pourraient être imposées en cas de comportements jugés incivils ou inappropriés;
- Les informations quant aux deux sièges vacants du Comité exécutif (CE) réservés aux membres du CU et des commissions;
- Une rectification à apporter au procès-verbal du 2 décembre 2025 concernant le point 17.1 « Programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires : changement d'appellation – Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes »;
La secrétaire générale prendra connaissance de la modification demandée et, au besoin, présentera une proposition d'amendement lors d'une séance ultérieure.
- La recommandation aux membres d'inscrire leurs commentaires dans la marge des documents dans l'application Convene, afin d'éviter de masquer le contenu du texte.

7. Suivis

7.1 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2026-109)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

7.2 Tableau de suivis (DA-2026-110)

Le tableau de suivis est déposé à titre informatif.

7.2.1 Grille critériée utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des cafétérias de l'Université (DA-2026-111)

La présidente précise que la grille critériée est simplement un dépôt de document, lequel fait suite à une demande formulée lors de la dernière séance du CU.

En réponse à une demande d'en discuter, elle rappelle que ce sujet ne relève pas du CU. Elle ajoute qu'une rencontre a été demandée par des organisations syndicales et étudiantes pour discuter d'états généraux sur l'avenir du campus, où ces questions seront abordées. Elle invite les membres à adresser leurs questions directement au vice-recteur aux infrastructures et à la transformation en dehors de la séance.

HUIS CLOS COURANT

DOCTORATS D'HONNEUR

8. Comité des doctorats d'honneur

- Rapport du comité (DA-2026-112)

Anabelle Viau-Guay propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2026-38

De recevoir le rapport du Comité des doctorats d'honneur, tel qu'il figure au document DA-2026-112.

La proposition CU-2026-38 **est adoptée**.

9. Comité des doctorats d'honneur

9.1 Présentation des candidates et candidats (information)

9.2 Recommandations du Comité (8) (DA-2026-113; DA-2026-114; DA-2026-115; DA-2026-116; DA-2026-117; DA-2026-118; DA-2026-119; DA-2026-120)

Nancy Gélinas propose, Muriel Gomez-Perez appuie,

CU-2026-39

De conférer un doctorat honoris causa en géographie et en développement durable du territoire à Vincent Berdoulay, historien et épistémologue (DA-2026-113).

La proposition CU-2026-39 **est adoptée**.

Marie Arsenault propose, Stéphane Boudreau appuie,

CU-2026-40

De conférer un doctorat honoris causa d'université à Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière (DA-2026-114).

La proposition CU-2026-40 **est adoptée**.

Guillaume Perron propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2026-41

De conférer un doctorat honoris causa en pharmacie à Albert Falardeau, pharmacien propriétaire et président de Familiprix (DA-2026-115).

La proposition CU-2026-41 **est adoptée**.

Aurélié Campana propose, Stéphane Boudreau appuie,

CU-2026-42

De conférer un doctorat honoris causa en psychologie à France Labelle, cofondatrice et directrice générale du Refuge des Jeunes de Montréal, autrice et militante (DA-2026-116).

La proposition CU-2026-42 **est adoptée**.

Pierre-Olivier Méthot propose, Yves Guérette appuie,

CU-2026-43

De conférer un doctorat honoris causa d'université à Michel Lazdunski, scientifique (DA-2026-117).

La proposition CU-2026-43 **est adoptée**.

Denis Roy propose, Marie Audette appuie,

CU-2026-44

De conférer un doctorat honoris causa en nutrition à Lyne Mongeau, diététiste et nutritionniste (DA-2026-118).

La proposition CU-2026-44 **est adoptée**.

Cyril Schneider propose, Jean-François Gauvin appuie,

CU-2026-45

De conférer un doctorat honoris causa en littérature à Kim Thùy, autrice, avocate et traductrice (DA-2026-119).

La proposition CU-2026-45 **est adoptée**.

Anabelle Viau-Guay propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2026-46

De conférer un doctorat honoris causa en administration à Lise Watier, femme d'affaires et philanthrope (DA-2026-120).

La proposition CU-2026-46 **est adoptée**.

ORDRE DU JOUR COURANT

10. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025 (DA-2026-121)

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le procès-verbal du Comité exécutif du 11 novembre 2025 :
 - o point 19 « Mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sur la base des résultats au 30 septembre 2025 - Reddition de compte sur l'état de la réserve institutionnelle pour projets futurs » et point 20 « Mise à jour du budget pluriannuel 2026-2027 à 2030-2031 sur la base des résultats financiers au 30 septembre 2025 ». Les détails et l'état de la reddition de compte; La révision des dépenses structurelles, l'institution des priorités établies et des lignes directrices et la gestion intégrées des risques;
 - o point 32 « Édifice 1010, de la Gauchetière à Montréal – convention de bail : autorisation de signature ». La raison d'une convention de bail et de l'abstention de Frank Pons concernant ce point;
 - o point 34 « Service des résidences - tarification des chambres en hôtellerie au Service des résidences ». La définition de la clientèle externe;
 - o point 35 « Campus nordique 2026 – financement de la mise en œuvre et autorisation ». Contextualisation de ce point;
 - o point 36 « Projet de transformation du système alimentaire – Convention de Bail à intervenir avec les Restaurants Cosmos et le Rassemblement pour l'Alimentation Durable et l'Innovation Solidaire (RADIS) et financement des travaux d'aménagement : autorisation de signature et avance de fonds ». Explication demandée sur la durée de dix ans;
- Le procès-verbal du Comité exécutif du 9 décembre 2025 :
 - o point 12 « Report de l'entrée en vigueur des articles 50 et 62 des Statuts de l'Université Laval ». Explication des dispositions et raison du report de l'entrée en vigueur des articles;

- point 18 « Contrat de services professionnels de formation avec CoVectis inc. : autorisation de procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré avec une entreprise détenue par un membre du personnel de l'Université Laval ». Précision sur le point;
- Le procès-verbal du Comité exécutif du 19 décembre 2025 :
 - point 3 « Utilisation des sommes résiduelles de l'enveloppe de 2 M\$ du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) initialement destinées aux bourses de recrutement citoyennes et citoyens du monde (BCCM) »; La raison pour laquelle le solde résiduel de 1,08 M ventilé n'a pas été utilisé pour sa vocation initiale et la raison de rediriger le résiduel vers d'autres usages plutôt que de continuer à soutenir les étudiantes et étudiants étrangers, qui vivent souvent une grande précarité et pour qui ces bourses sont essentielles pour pouvoir venir étudier ici.

Anabelle Viau-Guay propose, Marie Arsenault appuie,

CU-2026-47

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2026-121.

La proposition CU-2026-47 **est adoptée** à la majorité des voix (46 pour, 2 abstentions).

11. Programmes de maîtrise et de diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences des religions

- Suspension des admissions

11.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-122)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes recommande la suspension des admissions aux programmes de maîtrise professionnelle et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences des religions en raison d'un très faible nombre d'inscriptions depuis plusieurs années, malgré de nombreux efforts de promotion. Cette année, seulement une personne étudiante s'est inscrite à l'automne et aucun à l'hiver. Les quelques étudiantes et étudiants déjà inscrits pourront terminer leur parcours. À l'avenir, les personnes intéressées par les sciences des religions seront orientées vers la maîtrise recherche, où la formation sera désormais concentrée.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La possibilité d'uniformiser le document afin d'y indiquer systématiquement la mention « maîtrise professionnelle »;
- L'implication à court ou moyen terme de la suspension des admissions des programmes concernés soulève des questions sur l'avenir même de la faculté.

Anabelle Viau-Guay propose, Jean-François Gauvin appuie,

CU-2026-48

De suspendre, à compter de la session d'automne 2026, les admissions à la maîtrise en sciences des religions, sous réserve des droits acquis des personnes étudiantes inscrites et inscriptibles; et

De suspendre, à compter de la session d'automne 2026, les admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences des religions, sous réserve des droits acquis des personnes étudiantes inscrites et inscriptibles.

La proposition CU-2026-48 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 3 abstentions).

12. Modification des conditions d'obtention du grade de bachelier du programme de baccalauréat en génie logiciel

- Réussite d'un microprogramme et dérogation au Règlement des études

12.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-123)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les conditions d'obtention du grade bachelier du programme de baccalauréat en génie logiciel ont été modifiées afin de faire passer le nombre de stages obligatoires de deux à un, dans un souci d'harmonisation avec les autres programmes de sciences et génie. Elle confirme que les objectifs de formation sont maintenus et que des stages optionnels restent possibles.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'arrimage entre le stage et le microprogramme;
- La définition de la perte concrète des apprentissages pour les personnes étudiantes avec le retrait d'un des stages obligatoires.
- La possibilité d'offrir des places de stage optionnel alors que celles du stage obligatoire sont déjà limitées;
- La réflexion sur le contingentement des admissions pour garantir que toutes les personnes étudiantes puissent effectuer le stage requis à la diplomation;
- Le retrait du stage demeure conforme aux exigences d'accréditation du programme par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG).

Anabelle Viau-Guay propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2026-49

D'autoriser une dérogation aux conditions d'obtention du grade de bachelier prévues à l'article 5.38 du Règlement des études afin que la réussite d'un microprogramme de neuf crédits parmi ceux approuvés par la Faculté des sciences et de génie s'ajoute aux conditions de diplomation du baccalauréat en génie logiciel;

De suspendre la condition supplémentaire d'obtention du grade de bachelier pour toute personne étudiante qui ne pourrait obtenir un permis de travail ou un stage; et

De fixer à la session d'automne 2026 la date d'implantation de ces modifications.

La proposition CU-2026-49 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 1 contre, 1 abstention).

13. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) présente un bilan des activités et réflexions issues des rencontres des 13 et 20 février. Il fait état des suivis réalisés, notamment concernant les règles de procédure, le maillage destiné à soutenir la formation des membres du Conseil universitaire (CU) ainsi que le maintien d'un climat de respect au sein du CU.

Il détaille ensuite l'avancement des travaux en cours sur l'analyse des règles de procédure. Le Comité a choisi d'accélérer son calendrier en raison du départ imminent d'une personne clé appuyant les travaux. L'objectif est de présenter un projet en mai. Les discussions ont notamment porté sur la structure de l'ordre du jour, les modalités d'inscription de points, ainsi que les motifs pouvant justifier un refus d'inscription. Le Comité poursuit également une réflexion sur l'accessibilité et la diffusion des règles, de même que sur l'intégration éventuelle des questions de conflits d'intérêts.

Enfin, le président évoque les efforts visant à rendre les règles de l'Université plus accessibles et compréhensibles, notamment par la création d'outils pédagogiques tels qu'un tableau récapitulatif des principales règles couramment utilisées. Le Comité de gouvernance poursuivra ses travaux à un rythme soutenu au cours des prochaines semaines, tout en assurant un suivi au CU.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Une coquille à corriger au point 10 « Règles de procédure – Discussions du 16 janvier 2026 – Propositions » du procès-verbal du CGCU du 16 janvier 2026 concernant une référence à l'article 61 des Statuts qui doit être modifiée pour l'article 62 et la modification du libellé afin de préciser que les règles adaptées au CU (incluant les règles transitoires), doivent faire l'objet d'un avis par le CU avant leur transmission au Conseil d'administration;
- La raison pour laquelle la réception du rapport des activités du Comité exécutif est placée dans la section « consentement » de l'ordre du jour du CU;
- La logique de l'organigramme institutionnel, qui place sur un même pied d'égalité le CA et le CU, tandis que le CE apparaît à un niveau inférieur, alors que dans les faits, le CU ne reçoit les décisions du CE qu'une fois celles-ci adoptées;
- Le fait que ce soit la présidente du CU, et non le comité lui-même, qui présente la volonté exprimée par le CGCU de rétablir un climat de respect lors des séances;
- Les recommandations découlant des réflexions du CGCU concernant les divers rôles de la présidence du CU, la neutralité de ses décisions dans son rôle de présidente du CU, les conflits d'intérêts dans son rôle;
- L'accès à la règle qui stipule qu'un point d'information ne peut pas faire l'objet de questions.

Le président du CGCU reconnaît certains points soulevés et propose qu'un suivi soit effectué au CGCU pour approfondir de nouvelles réflexions.

14. Perspective étudiante sur les systèmes d'intelligence artificielle générative

- Avis de la Commission des affaires étudiantes (DA-2026-124)

La présidente de la Commission des affaires étudiantes informe que les travaux relatifs à l'Avis de la Commission sur la perspective étudiante sur les systèmes d'intelligence artificielle générative (IAG) ont débuté à l'automne 2024. Elle souligne l'augmentation significative de l'utilisation de ces systèmes par les personnes étudiantes, ce qui a suscité des préoccupations variées. L'objectif de cet avis est de documenter la perspective étudiante pour mieux comprendre leurs préoccupations, attentes, intérêts et enjeux vis-à-vis de l'IAG.

Pour élaborer cet avis, la Commission a adopté trois approches méthodologiques : 1) une revue de littérature; 2) des échanges avec des personnes œuvrant dans l'enseignement supérieur et la transformation numérique; et 3) l'analyse de données issues de sondages et enquêtes auprès des personnes étudiantes de l'Université Laval et d'autres institutions. Des groupes de discussion ont également été organisés pour recueillir des perspectives variées.

Les résultats recueillis révèlent plusieurs préoccupations étudiantes. La Commission formule donc les recommandations suivantes : 1) développer une collaboration et une formation intégrée en IAG; 2) soutenir une relation pédagogique bienveillante et faire connaître la procédure en cas de soupçon de plagiat avec l'IAG; 3) s'engager dans une démarche de sobriété numérique; 4) protéger et favoriser l'apprentissage durable; et 5) repenser la conception des cours et programmes dans le contexte actuel de transformation sociotechnique. Des constats spécifiques ont émergé des travaux de la Commission, notamment à partir des groupes de discussion, mettant en lumière des enjeux propres à la communauté étudiante, tels que 1) l'inégalité des connaissances en IAG; 2) l'importance de la relation pédagogique; 3) la sobriété numérique; 4) l'écart entre performance et apprentissage durable; et 5) la nécessité de repenser la conception des cours et des programmes dans le contexte de la transformation sociotechnique actuelle. Pour chacun de ces enjeux, des

recommandations ciblées ont été formulées, nécessitant une approche intégrée et collaborative à tous les niveaux institutionnels, ouvrant la voie à une innovation technique, pédagogique et sociale.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La richesse et la qualité de l'Avis de la Commission des affaires étudiante;
- La pertinence d'ajouter certaines définitions dans l'Avis, notamment celles liées à la performance et à la compétitivité comme le temps requis pour intégrer les connaissances, ainsi que celles portant sur la délégation du travail à l'IA, qui peut entraîner une déresponsabilisation. Cette clarification permettrait aussi d'aborder l'enjeu de leur responsabilisation et de leur imputabilité, surtout lorsque les connaissances générées par l'IA ne sont pas vérifiées;
- La notion de décharge cognitive qui devrait tenir compte de la charge supplémentaire imposée aux personnes étudiantes lorsqu'elles doivent vérifier l'exactitude des informations générées par l'IA;
- La révision du libellé dans l'Avis affirmant que l'IAG rend l'interdisciplinarité incontournable dans tous les programmes, cette exigence pouvant ne pas s'appliquer à l'ensemble des programmes compte tenu de la diversité des usages varie selon les domaines d'études;
- La qualification de l'IA comme technologie éducative et la nécessité, le cas échéant, d'en définir les balises ainsi que les limites d'application;
- L'opérationnalisation (argent, temps, maintien de la qualité des programmes avec l'IA);
- La pertinence de l'intégration d'un dialogue avec les responsables de programme lors de l'évaluation périodique des programmes afin de s'assurer que les éléments proposés dans l'Avis soient réellement pris en compte dans la révision statutaire des programmes;
- Les intentions de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes ainsi que la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne une éventuelle modification du Règlement des études afin d'introduire une formation obligatoire pour tous les programmes, comme le recommande l'Avis, ou encore le maintien de l'orientation actuelle basée sur l'intégration des technologies dans les cours existants.

Nathalie Boudreault propose, Chantale Jeanrie appuie,

CU-2026-50

De recevoir l'avis de la Commission des affaires étudiantes intitulé :
Perspective étudiante sur les systèmes d'intelligence artificielle générative,
tel qu'il figure au document DA-2026-124.

La proposition CU-2026-50 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 1 contre).

15. Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP-ULaval)

- Évaluation périodique

15.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-125)

Le président de la Commission de la recherche met en avant la performance et l'importance du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP-ULaval). Ce centre, reconnu par le Conseil universitaire depuis 1995, est membre du regroupement stratégique interuniversitaire financé par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC) et dirigé à l'Université de Montréal.

Le Centre compte 18 membres réguliers répartis entre deux facultés (Faculté des sciences sociales et Faculté des sciences de l'éducation).

Le GRIP-ULaval se concentre sur le développement et la prévention des difficultés d'adaptation scolaire et sociale chez les enfants, en explorant des facteurs explicatifs variés et en expérimentant des interventions préventives.

Le Centre est reconnu pour son impact social significatif, contribuant au mieux-être des enfants, des familles et des communautés. Il s'inscrit dans l'axe 3 du Plan institutionnel de développement de la recherche, de la

création et de l'innovation 2022-2027 de l'Université Laval, qui vise une recherche durable et continue. La productivité scientifique du Centre est notable. Il exprime toutefois une inquiétude, rapportée par les personnes étudiantes, concernant l'attrait même pour les études et le taux de diplomation pour les années à venir.

Le président de la Commission souligne le fort sentiment d'appartenance des membres et des personnes étudiantes, ainsi que la satisfaction générale envers les activités scientifiques et le dynamisme du Centre. Il note également que le Centre bénéficie d'un bon financement et d'une reconnaissance institutionnelle solide, avec plusieurs chaires de recherche du Canada associées.

Il souligne l'importance de maintenir à jour les indicateurs de performance et de veiller à l'engagement des personnes étudiantes dans les projets de recherche.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les préoccupations exprimées par les personnes étudiantes concernant l'incertitude du contexte éducatif et le taux de diplomation;
- Le nombre de publications réalisées avec les personnes étudiantes, lequel est inférieur à la moyenne, un point qui n'a pas été abordé dans le rapport ni dans les recommandations. Il est proposé que la Commission surveille cette situation dans ses actions ou recommandations pour éviter le risque de déléguer la recherche à du personnel plutôt qu'à des personnes étudiantes;
Le président de la Commission soulignera ce point dans sa note de transfert à la direction du Centre;
- La place occupée par les indicateurs quantitatifs dans les évaluations des centres et la pertinence de revoir l'évaluation de la recherche pour réduire la dépendance aux seuls indicateurs quantitatifs.

Anabelle Viau-Guay propose, Aurélie Campana appuie,

CU-2026-51

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP-ULaval), tel qu'il figure au document DA-2026-125.

La proposition CU-2026-51 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 abstention).

15.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation précise que le dépassement de simples critères quantitatifs a été considéré important lors de la révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création. L'objectif est d'intégrer des critères capables de reconnaître les retombées et la valeur de la recherche dans toutes les disciplines. Il reste toutefois à déterminer comment cette nouvelle vision pourra se traduire concrètement dans les outils et les pratiques d'évaluation, notamment dans les fiches et les processus utilisés.

Elle fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Maurice Doyon propose, Yves Tremblay appuie,

CU-2026-52

De renouveler le statut de centre reconnu au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP-ULaval); et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2026-52 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 2 abstentions).

16. Centre de recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV-ULaval)

- Prolongation de la reconnaissance institutionnelle

16.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2026-126)

Le président de la Commission de la recherche présente la demande de prolongation de la reconnaissance institutionnelle du Centre de recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV-ULaval). Ce centre, reconnu par le Conseil universitaire depuis 2006, est à la tête d'un regroupement stratégique FRQ-SC et a reçu une évaluation exceptionnelle avec une note globale de 90 % par le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQ-SC), se classant troisième parmi vingt centres. Cette reconnaissance a permis au centre de déposer une demande de prolongation de sa reconnaissance institutionnelle, ce qui leur a permis de soumettre un dossier allégé, réduisant ainsi la charge administrative associée à la compilation de données et à l'organisation de visites.

Le Centre compte 21 membres réguliers qui proviennent de diverses disciplines, telles que le travail social, la criminologie, le droit, le management, la psychologie, le design et le counseling.

Le Centre se démarque par la portée importante de ses actions sociales, notamment grâce à la création de fiches d'information, de balados et de capsules, ainsi qu'à sa participation active à diverses tables de concertation et à ses collaborations avec plusieurs ministères. Solidement ancré dans le milieu social et institutionnel, il exerce une influence notable sur l'élaboration des politiques publiques et sur les réponses apportées aux violences intimes et familiales. Ses activités s'inscrivent pleinement dans les trois axes du Plan institutionnel de développement de la recherche, de la création et de l'innovation 2022-2027 de l'Université Laval. Par ailleurs, le RAIV ULaval contribue au rayonnement de l'Université, notamment par ses chaires et par les travaux de Julie Desrosiers (Faculté de droit), coprésidente du rapport *Rebâtir la confiance* (2021).

Par ailleurs, certaines lacunes ont été notées, notamment un manque de suivi dans le recensement des publications des membres et des données parfois non mises à jour dans les systèmes institutionnels comme Argus. Ces lacunes peuvent donner une image moins favorable de la productivité du Centre. Il est souligné l'importance de maintenir à jour les indicateurs de performance et de s'assurer que les membres respectent les critères de définition de chercheuse et chercheur régulier.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le rapport de Julie Desrosiers qui a mené à la création du tribunal de violence sexuelle au Québec, un impact majeur dans le rayonnement du Centre;
- La recommandation selon laquelle la liste des publications doit être à jour dans la base de données institutionnelle;
- La recommandation selon laquelle le Centre doit s'assurer que ses membres respectent les critères définissant les chercheuses et chercheurs réguliers, ainsi que l'importance que les données concordent dans le système;
- La personne chargée de la saisie des données dans la base de données institutionnelle Argus ainsi que les raisons pour lesquelles certaines publications ne sont pas répertoriées – ce qui peut être pénalisant lors de l'évaluation des centres.

Auréli Campana propose, Darren Edward Richard appuie,

CU-2026-53

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur la prolongation de la reconnaissance institutionnelle du Centre de recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV-ULaval), tel qu'il figure au document DA-2026-126.

La proposition CU-2026-53 **est adoptée** à l'unanimité.

16.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Marie Arsenault propose, Frédéric Douville appuie,

CU-2026-54

De prolonger la reconnaissance institutionnelle du Centre de recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV-ULaval) pour une période de trois ans; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu en février 2029.

La proposition CU-2026-54 **est adoptée** à l'unanimité.

17. Programmes de baccalauréat coopératif en génie du bois, de maîtrise et de doctorat en génie du bois et des matériaux biosourcés

- Évaluation périodique

17.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-127)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de baccalauréat coopératif en génie du bois, de maîtrise et de doctorat en génie du bois et des matériaux biosourcés sont rattachés à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des sciences du bois et de la forêt.

La vice-rectrice informe que le programme de baccalauréat coopératif en génie du bois forme des ingénieures et ingénieurs spécialistes du matériau du bois, en mettant l'accent sur les procédés de transformation du bois. Elle présente également le nombre d'inscriptions enregistrées pour le baccalauréat et la maîtrise pour la session d'hiver 2025.

Le programme de baccalauréat est soumis à un organisme d'agrément externe, soit le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG). Bien qu'il ait reçu un agrément de six ans, une évaluation interne complète a également été réalisée.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- le statut coopératif du baccalauréat et l'apprentissage expérientiel;
- les liens étroits avec les milieux de pratique aux trois cycles;
- l'accès des personnes diplômées du baccalauréat à l'Ordre des ingénieurs du Québec et à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec;
- le dynamisme des directions de programme pour adapter la formation aux secteurs importants et en émergence.

Certaines recommandations portent sur le recrutement et les stratégies de promotion des programmes.

Aurélié Campana propose, Alain A. Viau appuie,

CU-2026-55

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat coopératif en génie du bois, de maîtrise et de doctorat en génie du bois et des matériaux biosourcés, tel qu'il figure au document DA-2026-127; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2026-55 **est adoptée** à l'unanimité.

17.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (DA-2026-128)

La doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, accompagnée des directeurs des programmes évalués, Robert Beauregard pour le 1^{er} cycle et Pierre Blanchet pour les 2^e et 3^e cycles, présente son plan d'action.

Elle souligne les opportunités de développement des programmes, identifie leurs principaux défis et précise les actions à mettre en œuvre.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La justification du choix d'une évaluatrice externe issue du secteur privé plutôt que du milieu universitaire;
- La démarche suivie pour établir les passerelles et la garantie qu'elles respectent les exigences du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG);
- Le nombre restreint d'effectifs étudiants et la difficulté à répondre à la demande du marché du travail pour nos diplômés, un argument particulièrement convaincant dans le cadre de la promotion des programmes.

Pierre-Olivier Méthot propose, Marie Audette appuie,

CU-2026-56

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat coopératif en génie du bois, de maîtrise et de doctorat en génie du bois et des matériaux biosourcés, tel qu'il figure au document DA-2026-128.

La proposition CU-2026-56 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 1 abstention).

18. Report des points 18 à 23 de l'ordre du jour de la séance du 3 mars 2026

Par manque de temps, les points 18 à 23 de l'ordre du jour sont reportés à une séance ultérieure.

Marie Arsenault propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

CU-2026-57

De reporter les points suivants de la séance du 3 mars 2026 à une séance ultérieure selon les priorités des dossiers institutionnels :

- Point 18 « Programmes de baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, de baccalauréat coopératif en opérations forestières, de maîtrise et de doctorat en sciences forestières : évaluation périodique »;
- Point 19 « Programmes de maîtrise et de doctorat en psychologie : évaluation périodique »;
- Point 20 « Nomination – Comité des candidatures pour la désignation des membres externes du Conseil d'administration : membre »;
- Point 21 « Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 »;
- Point 22 « Bureau de la qualité des programmes social : rapport annuel 2024-2025 »; et

- Point 23 « Programmes contingentés et programmes à capacité d'accueil limitée : état des inscriptions pour l'année 2025-2026 ».

La proposition CU-2026-57 **est adoptée** à l'unanimité.

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose, Yves Tremblay appuie,

CU-2026-58

De lever la séance.

La proposition CU-2026-58 **est adoptée**.

La séance est levée à 12 h 07.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Anne-Marie Laflamme